

MAIRIE DE SAUMANE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 27 SEPTEMBRE 2010 - A 18 Heures 30

Compte-rendu n° 20/2010

L'an deux mille dix, le 27 Septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la **présidence de Monsieur Challet Christian**.

Présents : (11) CHALLET Christian - CHABAUD-GEVA Laurence - JACQUIN Michel - ETIENNE Monique- ALLEMAND Patricia - GUILLAUMOND Catherine - JAUBERT Georges - JULLIAN Christophe - ALVADO Paule - DOFFIN Edith - CHABERT Patrick
Arrivé de M.FRELY Patrice à 19 h 30

Absents : - MARTINEZ Patrick- FAUTRERO Sandrine- MORELLO Philippe

Absents (pouvoirs) :

Monsieur le Maire rappelle que la copie du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 05 juillet a été remise à chacun en temps voulu.

Aucune observation n'ayant été formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

1- APPROBATION DU MARCHÉ DE VOIRIE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que des crédits ont été inscrits en dépenses et en recettes (obtention de subventions auprès de l'Etat, la Région, le Département) du budget communal 2010 en section d'investissement en vue de réaliser les travaux de voirie sur la commune.

M. le Maire rappelle les travaux qui étaient prévus :

Tranche 1 – (Suite dégâts d'orage de décembre 2008)

- Chemin de la Plantade
- Chemin de la Tapy (une partie)

-

Tranche 2 –

- Chemin de Jean Jaume
- Chemin de St Gens
- Chemin la Mauvaise
- Le Jonquier
- Les abords de l'école
- Accès Cimetière

Il précise que dans le cadre de l'ATESAT les services de la DDT 84, ont élaboré un dossier de consultation des entreprises en vue de procéder à une mise en concurrence pour la passation d'un marché à procédure adaptée, dont l'avis a été publié le 10 juin 2010 dans le journal de la Provence (Eurosud) pour une remise de plis au plus tard le 06 juillet 2010 à 12 heures.

L'ouverture des plis a eu lieu le 23 juillet 2010 à 14 heures

Après analyse des offres présentées, la commission municipale d'ouverture des plis a décidé de retenir, pour la réalisation de ces travaux, **l'entreprise 4M Provence Route**

Le Maire présente donc à l'Assemblée le projet de marché correspondant, dont le montant s'élève à la somme totale de 217 706.10 euros hors taxes (1^{ère} tranche 90 290.50 € HT – 2^{ème} tranche 125 865.60 € HT) et lui demande de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire

Après avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

■ **DECIDE** d'adopter la proposition présentée par l'entreprise **4M Provence Route** pour un montant de 217 706.10 euros hors taxes (260 376.50 € TTC)

■ **AUTORISE** le Maire à signer le marché correspondant passé en application de l'article 40 du Code des Marchés Publics.

2- AVENANT N°4 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCES (TRANSPORTS SCOLAIRES) AVEC LE CONSEIL GENERAL

M. le Maire donne lecture du courrier du 26 août 2010 qui lui a été adressé par le Département de Vaucluse, service des transports, concernant un avenant à la convention relative à l'organisation déléguée des services de transport scolaire validé par l'Assemblée Départementale le 21 mai 2010.

Par cet avenant, l'article 1 prolonge la convention jusqu'au 31 août 2011 et l'article 2 de la convention prévoit l'émission d'un titre de recettes à l'encontre de la commune pour encaisser la participation financière des familles calculée sur la base des effectifs et des tarifs déterminés par le Conseil Général.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'avenant n° 4 à la convention de délégation de compétences à intervenir avec le Conseil Général de Vaucluse pour les transports scolaires

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 4.

3- DECISION MODIFICATIVE POUR UN VIREMENT DE CREDIT DU COMPTE 2031 VERS LE COMPTE 1641 – BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire propose une décision modificative n°2 sur budget communal 2010 afin d'effectuer un virement de crédit au sein de la section d'investissement de l'article 2031 vers l'article 1641 (charges financières), sans modification du montant total du budget approuvé par délibération du 29 mars dernier.

Cette opération porte sur la diminution des crédits ouverts au compte 2031 pour 10 000 euros et une augmentation de crédit au compte 1641 pour la même somme.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une décision modificative sur le budget communal 2010 afin de procéder à un virement de crédit de 10 000 euros du compte 2031 vers le compte 1641.

4- APPROBATION ET SIGNATURE DU CONTRAT RIVIERE « LES SORGUES 2010-2015

Monsieur le Maire expose que tous les acteurs du bassin versant des Sorgues se sont engagés depuis plusieurs années à conduire une politique de gestion cohérente et concertée pour préserver, voir restaurer les Sorgues. Cet engagement s'est traduit par la signature, en 2004, d'un premier Contrat de rivière pour la période 2004-2008, animé et piloté par le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues.

Après une importante phase de concertation, à laquelle a participé notre collectivité, le dossier définitif de candidature pour un deuxième Contrat de rivière « Les Sorgues 2010/2015 » a été approuvé par le Comité de rivière dont nous sommes membres.

Ce dossier ayant été récemment agréé par le Comité d'Agrément du bassin Rhône Méditerranée, il convient de réaffirmer notre engagement à réaliser les actions (cf. fiches jointes) pour lesquelles nous nous sommes portés maître d'ouvrage. Du fait de l'inscription de ces actions dans le Contrat de rivière « Les Sorgues 2010/2015 », nous pouvons prétendre à des subventions bonifiées, sans pour autant dépasser le taux de 80% d'aide publique.

Je vous propose par conséquent de bien vouloir adopter le dossier de Contrat de rivière « Les Sorgues 2010/2015 » et plus particulièrement les fiches actions dont notre collectivité est maître d'ouvrage, et m'autoriser à signer ledit Contrat de rivière lors d'une manifestation organisée le 11 octobre 2010 par le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le Contrat rivière « Les Sorgues 2010/2015 » et plus particulièrement les fiches actions jointes à la présente et pour lesquelles notre collectivité est maître d'ouvrage.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le Contrat de rivière « Les Sorgues 2010/2015 ».

QUESTIONS DIVERSES :

Mme CHABAUD-GEVA informe que le Plan Local d'Urbanisme de Saumane fait l'objet d'un pourvoi en Cassation auprès du Conseil d'Etat. Elle rappelle que la Cour Administrative d'Appel a annulé l'ordonnance qui avait donné gain de cause à la commune et suspend les effets de la délibération qui avait approuvé le PLU. La question étant de déterminer l'appartenance ou pas de la commune à l'aire urbaine d'Avignon. Devant la complexité de ce dossier, l'avocat Conseil de la commune pense que la décision de la Cour administrative d'appel a essentiellement pour « motivation » de soumettre la question au Conseil d'Etat.

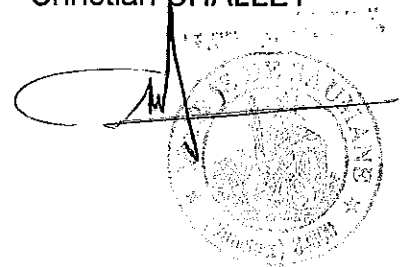
Donc, pour l'instant, les dossiers d'urbanisme sont instruits dans le cadre du Plan d'Occupation des Sols.

Monsieur FRELY informe qu'une campagne de stérilisation de chats errants aura lieu prochainement, sous la direction de la SPA. Ces derniers seront capturés, stérilisés, et remis sur la commune. Ils seront tatoués d' « S » sur l'oreille. De plus amples informations seront communiquées dès que nous en aurons connaissance.

M. Le Maire propose de contacter le CAUE pour lancer une étude en vue de la réfection des rues et calades du village. L'assemblée est favorable.

La séance est levée à 20 Heures 30

Le Maire,
Christian CHALLET



PS. - Chaque Procès verbal est validé
lors de la séance suivante du Conseil Municipal.